

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU l'Ordonnance n°8/GPRD/SGG. du 11 Janvier 1964, portant
Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation
du Gouvernement ;

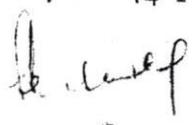
Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E

1er;- M. OGAN BADA Barnabé, Inspecteur des Impôts, est nommé
sur des Domaines de l'Enregistrement et du Timbre à Cotonou.

2.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de
signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

PORTO-NOVO, le 14 Février 1964

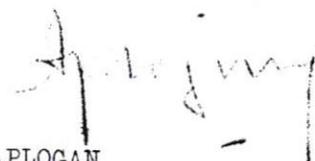


S.M. APITHY

IDENT DU CONSEIL
VERNEMENT,

DEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan,



F. APLOGAN